

Opération de Développement Rural de Braives
Compte rendu de la réunion en visioconférence de la Commission Locale de
Développement Rural du Jeudi 20 mai 2021

Pour la CLDR : 18 membres sont présents + 2 candidats membres :

	NOM Prénom	Présence
1	BATAILLE Cécile*	Présente
2	BERTHO Jean Christophe	Absent
3	BOUNAZEF Djida	Absente
4	BURON Catherine*	Absente
5	CHANTRY Jean Paul	Absent
6	COCHET Pierre	Démisionnaire
7	DANTINNE Jacques	Présent
	DANTINNE Gary	Absent
89	DEGEE Eric	Présent
10	DELCOMMINETTE Eric	Présent
11	DENIS Colette	Présente
12	DE COCK Christian*	Présent
13	DOCQUIER Edgard	Excusé
14	DOGOT Claude	Absent
15	DU FONTBARE François Hubert*	Excusé
16	DUFOUR René-Fernand	Excusé
17	DURANT Alain*	Absent
18	FOHN Valérie	Absente
19	GUILLAUME Pol*	Présent
20	GUISSE Christelle*	Absente
21	HANUT Frédéric	Excusé
22	HADESTAINE Lucien	Présent

23	HEINE Nadine*	Excusée
24	JAUMAIN Jean François	Absent
25	LAMBERT Edmée	Présente
26	LANDRIN Christian*	Excusé
27	LENOIR Pierre-Yves	Excusé
28	LEUNEN Sébastien	Présent
29	LOUIS Bruno*	Présent
30	MARS Marie Agnès	Présente
31	PEETERS Olivier	Présent
32	PINEUR Gilbert	Présent
33	PONCELET André	Excusé
34	PREUD'HOMME Stéphanie	Présente
35	SCHMITZ Frédéric	Absent
36	THIANGE Maxime	Présent
37	TOMBALLE Jean-Marie	Excusé
38	TRIBOLET François	Excusé
39	VAN DEN BROECK Marc	Présent
40	VIGIN Alex	Absent
41	WARNIER Emmanuel	Présent
42	WIDART Joëlle	Absente
	GODFROID Thierry	Présent
	CORNET Frédéric	Présent

*mandataire communal

Présences :

Membres et candidats membres de la CLDR : cf. liste ci-dessus
 Germeau Vincent, agent ADL de la Commune de Braives
 Legrand Vincent, agent FRW.

Après quelques minutes pour que tous soient connectés et opérationnels, le Président, Bruno Louis, ouvre la séance et donne la parole à Vincent Legrand, secrétaire de la CLDR.

Après avoir donné quelques instructions pour une bonne tenue de la réunion, Vincent présente les objectifs de la réunion et les points inscrits à l'ordre du jour :

OBJECTIFS	ORDRE DU JOUR
Mise en conformité de la CLDR	1 -a. Modification du ROI
	1 -b. Topo sur la composition
Poursuite du travail de la CLDR	2. Rapport annuel – décisions communales
	3. Topo sur les projets en cours et agenda des GT
Information de la CLDR	4. Energie : projet PAEDC
	5. Création d'une bibliothèque virtuelle
	6. Divers

Approbation du compte rendu de la réunion du 09/02/2021.

Marie Agnès avait demandé d'annexer les résultats de l'enquête tels que présentés par Laurence Lecocq. Vincent répond que le document se trouve dans le drive, accessible à tous les membres de la CLDR. De plus le document Prezi (logiciel de présentation) présenté par Laurence lors de la CLDR se trouve sur le site communal depuis ce jour.

Marie Agnès avait aussi demandé que son courrier du 17/01 dernier soit mis en annexe du compte rendu. Vincent répond que Marie Agnès a tout le loisir d'envoyer copie de ce courrier aux membres de la CLDR, mais celui-ci n'ayant pas été lu en séance, ne doit pas faire partie dudit compte-rendu.

Le compte rendu est approuvé et sera déposé sur le site communal.

1-a. Modification du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR.

Dès l'entame de ce point Vincent annonce que la proposition de la Ministre en matière de nouveau ROI est plutôt une imposition. Les CLDR ont la possibilité d'ajouter certaines subtilités mais à la marge.

Vincent a préparé 9 points qui diffèrent du présent ROI de la CLDR :

- 1 quorum de 50 % de présences parmi le quota « citoyens non élus » sera requis pour les réunions décisionnelles. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion est convoquée avec les mêmes points à l'ordre du jour et la CLDR peut délibérer quel que soit le nombre de présents ;
- Les décisions se prennent au consensus, en cas d'impossibilité, un vote peut être organisé à la majorité simple (>50%) des membres présents (si 50-50, la voix du Président est prépondérante);
- Les personnes qui ont un intérêt privé en lien avec une décision ne peuvent voter ;
- Des candidats non retenus pourront être versés sur une réserve ;
- Sont réputées démissionnaires les personnes absentes 3 X de suite, un courrier leur sera envoyé afin de vérifier leur motivation à poursuivre le travail de membre ;
- **Les membres absents ou excusés sans motif valable** à plus de 75% des réunions plénières sur les deux dernières années sont démissionnaires d'office ;
- La CLDR se réunit à l'initiative du Président ou à l'initiative d'un tiers des membres avec invitation 10 jours ouvrables avant la date de réunion ;
- En cas d'absence du président, la Commission désigne un président de séance ;
- Approbation du PV précédent à chaque séance ;
- Article lié au RGPD (droit à l'image). Vincent nous lit l'article lié au RGPD.

Remarques :

Edmée repose la question de la marge de manœuvre de la CLDR dans la modification éventuelle de ce ROI ? Vincent répond que le cabinet est assez clair sur ce point ; il n'est permis de modifier ce ROI qu'à la marge. Pour Edmée, d'une part, le quorum risque de poser certains problèmes si la défection de certains membres se fait sentir comme souvent après plusieurs années. D'autre part, le fait d'être réputé démissionnaire sans possibilité de s'excuser et de rester membre est pour elle un règlement trop sévère. Pol est d'accord avec la remarque d'Edmée et propose de questionner le cabinet à ce sujet. Cela peut arriver qu'une personne soit absente plusieurs fois pour des raisons diverses (santé, voyage, ...) voire parce que certains membres sont présents à une autre réunion « communale » (CCATM ? Conseil de CPAS, ...). e n'est pas une raison pour la démissionner d'office. Pour Vincent Legrand, cet aspect ne peut pas être modifié à sa connaissance, mais il posera la question à la région wallonne. Vincent propose que de toute façon une personne qui serait démissionnaire pourrait être à nouveau candidate l'année suivante lors du rapport annuel puisque chaque année, la CLDR et le Conseil communal font le point sur la composition.

Avec ces remarques, le ROI est approuvé

Hors réunion : La question a été posée à Me. Franck du spw-ARNE direction DR – service extérieur de Huy, la fonctionnaire de la région qui suit l'ODR de Braives. Pour elle, on ne peut modifier le texte proposé par la Ministre. Le texte : « **Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office** » Les mots « sans motif valable » laissent une grande marge d'appréciation et d'interprétation au président de la CLDR. Ceci peut donc rassurer les membres inquiets de la CLDR.

1-b.Composition de la CLDR :

La composition de la CLDR sera validée par un prochain conseil communal en même temps que le nouveau Règlement.

Suite aux différentes absences, une dizaine de courriers sont partis de la commune afin de demander aux personnes « démissionnaires » de se positionner sur leur volonté de poursuivre les travaux de la CLDR. Ils ont 15 jours pour répondre. Nous ferons donc le point une fois les 15 jours passés.

Pierre Cochet de Cipllet a remis sa démission pour des raisons professionnels. Il n'a plus assez de temps pour s'impliquer dans la commission comme il le voudrait.

2 nouvelles candidatures :

Thierry Godfroid de Cipllet qui veut s'engager pour la Commune suite à une fin de carrière professionnelle. Du temps va se dégager.

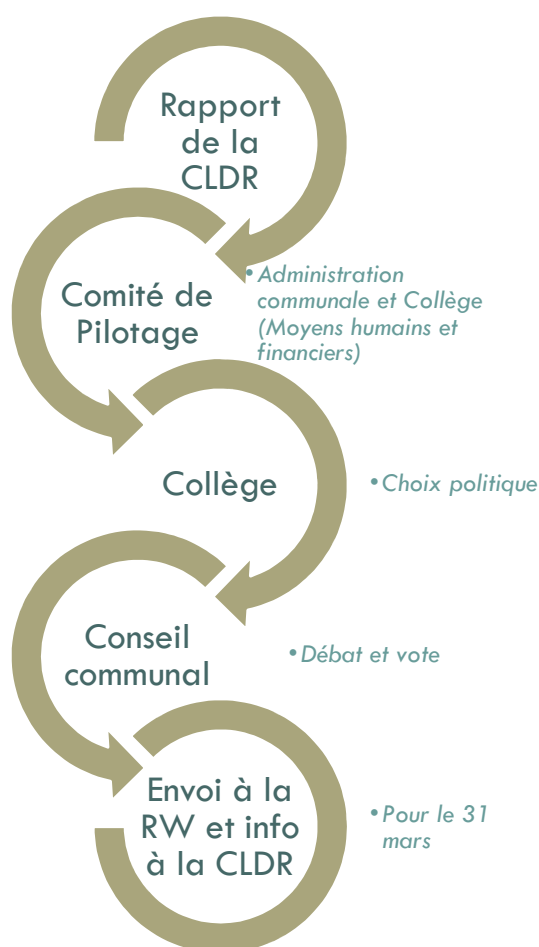
Frédéric Cornet de Latinne qui est aussi coordinateur de la Maison des Jeunes de Braives. Il s'inscrit dans cette CLDR à titre privé. Il cherche à s'engager en faveur de la Commune en tant que citoyen.

La CLDR acte la démission de Monsieur Pierre Cochet et les 2 nouvelles entrées dans la CLDR.

Suite à une question d'Edmée et pour rappel, il existe sur le site de la Commune un formulaire de candidature pour tout citoyen braivois désireux de poser sa candidature à la CLDR. Une fois connu, ces candidats sont « invités » aux CLDR jusqu'à ce que la CLDR puis le Conseil communal valident leur titre de membre – le plus souvent au moment du rapport annuel.

2. Rapport annuel 2020 de la CLDR – décisions communales

Vincent Legrand rappelle quelles ont été les étapes du rapport annuel 2020.



Ce que le Conseil communal a retenu en matière de concrétisation de projets et d'investissements est repris dans un premier tableau :

ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	I	1. Création d'une maison multiservice à Ciplet – convention faisabilité	1.700.000	DR	A déterminer
Année rapport annuel + 2 ans	II	1. Création d'un réseau voies lentes : réalisation – convention faisabilité	A déterminer	DR	A déterminer
				SPW-mobilité	A déterminer
	III	6. Création d'une maison de Hameau à Pitet – convention faisabilité	A déterminer	DR	A déterminer
Année rapport annuel + 3 ans	I	1. Création d'une maison multiservice à Ciplet – convention réalisation	1.700.000	DR	A déterminer
	I	3. Programme d'actions et d'équipements pour lutter contre le ruissellement, les coulées de boues, l'érosion des terres et les inondations	229.537€	DR	A déterminer
				DAFOR	A déterminer
	II	1. Création d'un réseau voies lentes : réalisation – convention réalisation	A déterminer	DR	A déterminer
				SPW-mobilité	A déterminer
	III	6. Création d'une maison de Hameau à Pitet – convention réalisation	A déterminer	DR	A déterminer

Et les travaux de la CLDR sont repris dans le 2^{ème} tableau :

Réflexion sur l'opération de développement rural	
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	5
Intitulé du projet	Réalisations d'actions permettant la création de lien entre agriculteurs et non agriculteurs
Priorité du projet	I
Calendrier d'exécution	2021 : Mise en place du GT et premières actions 2022 et 2023 : Poursuite des actions
Numéro fiche-projet	3
Intitulé du projet	Programme d'actions et d'équipements pour lutter contre le ruissellement, les coulées de boues, l'érosion des terres et les inondations
Priorité du projet	I
Calendrier d'exécution	2022 : Mise en place du GT + premières actions de plantations 2023 : Demande de subventions (DAFOR et DR)

3. Topo sur les projets en cours et agenda des GT de la CLDR

Vincent Legrand rappelle quelles ont été les étapes du rapport annuel 2020.

Après cette présentation des résultats du conseil communal, 4 GT sont proposés avec un budget de fonctionnement et/ou d'investissement dans les projets de 4.000 € pour 2021. Quelques caractéristiques des GT sont rappelées par Vincent Legrand :

- Les GT sont composés au minimum d'un membre de la CLDR
- Ils sont accompagnés par un représentant du Collège compétent dans la matière et d'un agent communal du service compétent
- L'animation et le secrétariat est assuré par l'organisme d'accompagnement (FRW) ou un membre du GT

Le point sur ces GT et les avancées dans les projets :

1. MMS de Ciplet :

Le dossier est en attente des positions régionales en matière de subventionnement « développement rural » suite aux modifications apportées par la Ministre dans ce domaine.

Ce projet devrait sans doute faire l'objet d'une demande de convention de faisabilité comme le prévoit le rapport annuel de la Commune.

2. Création d'un réseau voies lentes :



Poursuite du travail du GT « mobilité » sur ce dossier cet été dès qu'un conseiller en mobilité sera recruté (recrutement en cours).

Il s'agira de confirmer les tracés du réseau ainsi que les aménagements à prévoir.

Il faudra aussi ajouter à ce réseau les accès aux points de passage des lignes TEC à haute fréquence (bus express) sur les nationales N80 (Hannut – Namur) et N64 (Hannut - Huy)

2 réunions du GT sont à programmer à vélo sur le terrain (partie Nord et partie Sud) cet été.

Les membres du groupe sont actuellement :

Edmée Lambert - Joëlle Widart - Valérie Fohn - Pierre Yves Lenoir - Sébastien Leunen - Marie Agnès Mars - Gilbert Pineur - Maxime Thiange - Alex Vigin - René Fernand Dufour + des membres CCATM

Responsables :

Pol Guillaume pour le politique

+ 1 agent communal : le futur conseiller en mobilité

3. **Programme d'actions et d'équipements pour lutter contre le ruissellement, les coulées de boues, l'érosion des terres et les inondations (lien avec la mise en place d'une « trame verte et bleue communale » :**

Concernant ce groupe de travail, il était prévu de le réunir à partir de 2022.

Vu un appel à projet « Biodiversité » lancée par la Ministre, on propose de réunir tout de même ce GT assez rapidement, le 1^{er} juin prochain.

Hors réunion : annulée entretemps car l'agent communal est en maladie
Le Collège a décidé de ne pas répondre à cet appel à projet cette année

L'idée est de créer un GT « Nature- Environnement » plus large que la simple fiche projet « coulées boueuses »

L'ordre du jour est :

- Appel « Biodiversité »
- Le point sur l'opération « trame verte et bleue communale »
- Une réflexion sur l'avenir du réseau viaire, sa protection et sa valorisation



Les personnes inscrites sont :

Edmée Lambert - Sébastien Leunen - Pierre yves Lenoir - André Poncelet - Frédéric Hanut – Marie Agnès Mars

Responsables :

François Hubert du fontbaré, Echevin de l'environnement

+ 1 agent communal, Valérie Pinel.

Vu que cela fait plusieurs fois que des citoyens et/ou élus abordent la question des chemins et sentiers, la Commune propose de réfléchir à leur valorisation et leur protection. La FRW peut venir avec une méthodologie d'inventaire en comparant le réseau officiel – l'état de droit avec la réalité de terrain et ensuite faire des choix de valorisation. La méthodologie prévoit que les citoyens descendent eux-mêmes sur les lieux vérifier l'existence, l'accessibilité, l'état, les valorisations potentielles, etc... des chemins et sentiers qu'ils soient publics ou privés.

Concernant le réseau viaire, Pol propose de rattacher cette matière à la mobilité douce.

Sébastien marque sa préférence pour un GT transversal « chemins et sentiers » puisqu'il y aura des liens avec les aspects mobilité, Nature, Environnement, Patrimoine, ...

Il est donc proposé d'en faire un 4^{ème} GT en tant que tel qui se réunira une fois le conseiller en mobilité engagé. La transversalité se fera aussi via la CLDR plénière.



Marie Agnès est satisfaite de la décision et se propose d'y participer.

Vincent Legrand présente l'appel à projet « Biodiversité » en quelques dias.

Budget de 12.000 € annuel pour mener des actions dans les 9 thématiques suivantes :



2000 € sont à réserver pour l'organisation de la semaine de l'arbre 2022 : la thématique sera la Haie.

2500 € maximum pour les actions de sensibilisation

Les projets doivent être rentrés pour le 30 juin.

Les communes de Parc Naturel pourront déléguer ce travail au Parc afin de globaliser et sommer les moyens pour avoir des actions plus impactantes.

Pour cette année, le Parc va proposer quelques petites actions mais compte bien proposer plus les autres années. C'est aussi l'intention de la Commune de laisser la main au Parc naturel les années prochaines afin de favoriser des leviers d'actions plus importants en matière de biodiversité sur l'ensemble des communes du Parc Naturel.

La question de la subsistance des PCDN est posée. Pour Vincent Legrand, l'outil financier PCDN comme base à une stratégie communale en matière de biodiversité n'existe plus. Par contre là où une dynamique existait, il serait inapproprié de casser cette dynamique. Donc le GT « nature-environnement » dont on parle pourrait remplacer à terme le groupe PCDN. Pour les projets PCDN 2021, ils se poursuivent bien évidemment.

Cécile bataille rappelle que la Commune a des intentions en matière d'aménagement de cimetières « Nature ».

Des infos plus détaillées seront fournies ce 1^{er} juin lors du GT.

4. Réalisations d'actions permettant la création de lien entre agriculteurs et non agriculteurs

Il est proposé de réunir une première fois ce GT fin juin avec comme ambition de repartir de l'idée que nous avons avant les premiers confinements « COVID » en mars 2020 ; c'est-à-dire d'organiser une séance vidéo grand public sur base de la vidéo « regards sur l'agriculture à Braives » nourrie par différents témoignages d'agriculteurs braivois et d'organiser des débats avec le grand public. Le résultat de ces moments d'échange avec les citoyens devant nourrir le GT afin de proposer une série d'actions à mener dans les années qui viennent. Si le temps le permet, nous pourrions également réaliser une lecture vivante de la fiche projet qui contient déjà une série d'actions pour créer du lien.

Les premières réflexions du GT seront en lien aussi bien avec la dimension socio-culturelle qu'environnementale ou économique. La coordinatrice du centre culturel sera présente pour collaborer à cette première action.

Les personnes intéressées sont :

Joëlle Widart - André Poncelet - Jean Marie Tomballe - Sébastien Leunen - Gary Dantinne - Catherine Buron - Marc Van den Broeck - Colette Denis - Jean François Jaumain - Olivier Peeters - Jean Paul Chantry - Christian De Cock - René Fernand Dufour, Marie Agnès Mars.

Responsables :

François Hubert dufonbaré

+ ADL, Conseiller en Environnement, centre culturel



5. Aménagement d'une Halle sur le site de l'ancienne gare de Braives

Les travaux sont en cours

6. Création d'une maison de Hameau à Pitet

Le conseil communal a repris ce projet dans la programmation.

Si les conditions sanitaires le permettent, une consultation des habitants de Pitet sera organisée fin d'année. La CLDR remettra son avis au Collège en fonction des résultats de cette consultation.

Ensuite pour 2022, un bureau d'études pourrait être appelé à accompagner la commune dans ce travail.

4. Energie : projet PAEDC

Pol explique le projet en cours dans la commune visant à mettre en place un plan d'actions en faveur de l'énergie durable et en faveur du climat.

Un groupe s'est mis en place il y a 2,5 mois. Il se réunit de manière assez fréquente : toutes les 2 à 3 semaines. Le groupe comprend dans ses membres des personnes compétentes dans les aspects techniques. Le groupe se réunit en sous-groupes ou en plénière. L'objectif de la neutralité carbone pour 2050 n'est pas simple. Les enjeux sont importants et pour ce faire nous sommes entourés de personnes habilitées. Pour fin de cette année, nous devons présenter un programme d'actions propre à la commune de Braives. Il y aura aussi beaucoup de transversalité vers certaines fiches du PCDR. Les premières réflexions sont intéressantes. On pourra imaginer une information à la CLDR en fin d'année. Ce comité qui a été mis en place continuera à fonctionner pour accompagner les mesures qui auront été lancées.

Concernant les possibilités de financement d'actions, la commune est toujours en attente. La Wallonie est en train de sortir ses différents plans de relance et de développement. On devrait en savoir plus d'ici quelques semaines.

5. Création d'une bibliothèque virtuelle

Valorisation du Patrimoine historique braivois – fiche 2-7

Cette fiche n'avait pas encore été sortie du PCDR. Plus précisément, ce projet se concentrerait sur :

- Le patrimoine bâti (classé et/ou inventorié ou non) ;
- Le patrimoine immatériel (vivant ou non) ;
- Les vieux métiers ;

L'idée de créer une bibliothèque virtuelle était inscrite dans la fiche projet.
La Commune vient de décider de lancer cette bibliothèque virtuelle.

Cécile est à la manœuvre dans ce projet.

Elle nous explique le contenu du projet :

Une bibliothèque virtuelle est un site internet qui va mettre en valeur le patrimoine immatériel de la Commune, d'un village, d'un hameau, d'un groupement, ...

Il s'agit de rechercher des vieilles photos, vidéos, archives, ... ou par exemple d'archiver toutes les recherches de M. Charlier, notre historien local. Idem pour les fouilles archéologiques.

De les mettre à disposition de tout le monde gratuitement sans devoir se déplacer.

Exemple : Andenne a un site : <https://www.bibliotheca-andana.be/> qui est un projet similaire.

En 2022 un budget sera décidé pour lancer le projet.

Des personnes relais vont composer un groupe de travail. Un appel sera fait via le bulletin communal.

Ce sera un travail de longue haleine, qui va durer dans le temps.

La Commune travaillera aussi avec les réseaux sociaux pour alimenter la bibliothèque.

Concernant le Patrimoine bâti, la commune introduit chaque année un dossier de restauration et mise en valeur d'un élément du petit patrimoine.

6. Divers

- Vincent Legrand rappelle que la Fondation Roi Baudouin relance un appel à projet « Vis mon village »
Les projets doivent rentrer pour le 17 juin.



Plus d'infos sur le site de la Fondation Roi Baudouin

- Lancement du Ravel expo sur le thème de la famille.
- Marc demande qu'en est-il d'un service de prêt d'outils qui existerait sur la Commune.
Oui, c'est le CPAS qui gère ce service de prêt d'outils à des particuliers. Au départ pour les personnes qui sont le plus en difficultés financières. Inscription via un appel téléphonique. Il a pas mal de succès.
Ce sont des petits outils de jardin et de bricolage. Une dizaine de demandes ont déjà été faites.
- Les travaux sur le chemin du via (mobilité douce) démarreront d'ici 15 jours.
- Les travaux de l'extension de la MMER se termineront pour l'été. Cette infrastructure va permettre la création d'un réseau de dispensateurs d'animation en matière de sensibilisation à l'environnement. Les partenaires peuvent être bénévoles comme professionnels.
- Les dates de travaux de rénovation du Ravel ont été reportées à Octobre-Novembre. Le marché est établi.
- Infos sur les filets à canettes. Le système ne marche pas vraiment. La solution sera la caution. Les bourgmestres de nombreuses communes se voient sur ce sujet avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Il faut rappeler que c'est souvent le fait d'une minorité. Les grosses sociétés sont de plus en plus vers la caution.
- Concernant le projet MMS de Ciptet, Les montants connus de Marie Agnès ne sont pas les mêmes suivant les informations données. Le montant global est de 1.700.000 € : 1250000 pour la partie bâtie et 350000 pour les abords + les frais d'honoraires. La somme fait bien 1700000 €.
- Toujours sur ce projet, des citoyens de Ciptet avaient demandé de lancer une réflexion sur la création d'une charte d'occupation. La demande a été rappelée auprès de la commune. Qu'en est-il ?
La Commune a déjà répondu à la personne de Ciptet demandeuse.
 1. Le comité de vigilance est joué par le Collège pour toutes les salles communales dont celle de Ciptet.
 2. Un règlement d'occupation des salles communales existe pour toutes les salles et le Collège compte bien utiliser ce règlement aussi pour Ciptet. Marie Agnès ajoute que cette charte pourrait s'ajouter au ROI dans le but de tranquillité des riverains.
Pol ajoute que lorsqu'il y a une demande de manifestation plus bruyante, le Collège dirige les organisateurs vers la MV de Fallais mieux appropriée.

- Pol suite à cette question a des craintes sur l'associatif braivois. Comment va-t-on le retrouver après la pandémie. Beaucoup de comités auront peut-être beaucoup des difficultés à se relancer.
- Marie Agnès pose la question de savoir pourquoi des comptes rendus de CLDR sur des sujets d'actualités n'ont pas été transmis à temps aux conseillers communaux ? Pol répond qu'un recours a été introduit et qu'il ne répondra pas à ce point.
- Des groupes électrogènes se trouvent dans la rue reine Astrid. Quelle en est la raison ? Pol pense que c'est Resa sans en être sûr.
- Emmanuel apporte une information concernant une décision de la zone de police du Condroz pour éviter de faire fonctionner les tondeuses robots de nuit. Cela est nuisible pour les hérissons. Pol en parlera à la zone de police concernée à Braives. Il faudrait faire de la sensibilisation auprès des revendeurs.

La réunion s'est clôturée vers 22h00'.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Vincent Legrand

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, adressez-vous
au n° 019/58 93 21 ou par courriel : v.legrand@frw.be*